

**Relations
Est-Ouest**

A cet égard, je me dois de souligner que la réunion de Madrid a revêtu une importance bien plus grande que nous ne l'avions prévu lorsqu'elle a été convoquée, il y a plusieurs années. Il nous est impossible ici d'ignorer la détérioration des relations entre l'Est et l'Ouest, qui a abouti en décembre dernier à l'intervention soviétique en Afghanistan. Quelle que soit la façon dont cette intervention est perçue, il est indéniable que l'environnement international a été sérieusement secoué, tout comme la confiance sur laquelle repose toute la politique de détente. Nous ne pouvons interpréter la crise afghane comme un simple problème local ou régional, ou comme une question étrangère au cadre des relations Est-Ouest.

Les actions soviétiques ont, à tout le moins, porté directement atteinte aux principes contenus dans l'Acte final aux chapitres de l'égalité souveraine, du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, de l'inviolabilité des frontières, de l'intégrité territoriale des États, de la non-intervention dans les affaires intérieures et de l'égalité de droits des peuples et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. En signant l'Acte, les États participants ont pourtant exprimé la conviction que la détente doit devenir un processus global, d'étendue universelle. Ils ont résolument accepté de s'abstenir de recourir à l'emploi de la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'un État. Ils ont déclaré leur intention d'entretenir avec tous les autres États des relations conformes à l'esprit des principes de l'Acte final. Ils ont également exprimé leur volonté commune de se conformer, dans l'application de ces principes, aux buts et aux principes contenus dans la Charte des Nations Unies.

L'Histoire nous a douloureusement enseigné qu'il est impossible de maintenir la confiance et la stabilité dans une région donnée si, dans une autre région, règnent la méfiance et l'instabilité. Pour que cette confiance prédomine en Europe, les États participants doivent accepter que les mêmes règles de conduite soient appliquées uniformément. En l'absence de cette prémisse et d'une démarcation nette entre la poursuite des intérêts nationaux et la pratique de la retenue, cette politique que nous avons appelée détente sera inévitablement ébranlée.

**Le sens de la
détente**

L'alternative à la détente, dont le concept le plus fondamental est le non-recours au conflit armé, est quelque chose qu'aucun de nous ne peut contempler avec équanimité. Mais cette irréversibilité ne s'applique pas nécessairement au processus de coopération Est-Ouest, qui a grandi autour de la détente et en forme une précieuse composante. N'en prenons pour preuve que les mesures que mon Gouvernement, et d'autres gouvernements représentés ici, se sont vus contraints de prendre en réponse à l'intervention soviétique en Afghanistan.

Tant que les troupes soviétiques resteront en Afghanistan, cette question jettera inévitablement une ombre sur la détente actuelle. Néanmoins, mon Gouvernement estime que l'Est et l'Ouest doivent avoir comme objectif commun de maintenir l'équilibre des forces militaires; par conséquent, il continuera à suivre des politiques destinées à réduire les tensions et à accroître la coopération dans le cadre d'un processus qui doit être réciproque, global et indivisible. Mais si c'est là le sens de la détente, nous avons l'intention de nous assurer qu'elle repose sur de solides assises de dissuasion.

Monsieur le Président, il ne sera évidemment pas possible d'accroître la confiance dans